



CD MONTMEDY

Une situation RH alarmante... il est temps d'agir à Montmédy !

Le 25 juillet 2025,

Depuis de nombreux mois, la situation des ressources humaines au Centre de Détention de Montmédy ne cesse de se dégrader. Ce constat est sans appel : les agents sont à bout.

Entre la création de l'ELSP (qui était plus que nécessaire au sein de notre établissement), qui a retiré quatre agents de la détention, et les nombreuses vacances de postes non pourvus, les effectifs sont aujourd'hui dramatiquement insuffisants. Résultat : les agents restants supportent une charge de travail intenable, marquée par des heures supplémentaires imposées à répétition, sans réelle perspective d'amélioration.

Les arrivées enregistrées en début d'année ont permis, un temps, de soulager les effectifs. Mais ce répit a été de courte durée, rapidement anéanti par les nombreux départs qui ont suivi. Aujourd'hui, il est devenu courant que les agents dépassent largement les 108 heures supplémentaires par trimestre, signe d'une surcharge de travail devenue la norme.

Les week-ends de repos sont devenus miraculeux, voire inexistants. Le droit au repos est bafoué, le temps familial sacrifié, et la santé des personnels gravement mise en danger.

Des agents, tous corps et grades confondus, épuisés, désabusés et oubliés !

Physiquement et psychologiquement à bout, les agents ne croient plus aux promesses ni aux discours. Ils ne voient aucune amélioration à l'horizon, et subissent de plein fouet l'accumulation des tensions, du stress et des sacrifices. Les risques psychosociaux sont bien réels : les burn-out guettent, la démotivation s'installe, et les équipes s'effritent.

À l'issue de la dernière CAP, 7 postes étaient proposés, mais seulement 2 ont été pourvus, tandis que 8 départs sont déjà programmés. Le bilan est sans appel : un déficit net de 15 agents à venir. Le manque de personnel ne fait que s'aggraver, mois après mois, plongeant un peu plus les équipes dans la difficulté (en tout -22 personnels de surveillance).

Face à cette situation, **l'UFAP** exige le comblement immédiat de la totalité des postes vacants sur l'établissement dès la prochaine sortie d'école de septembre. Il y va de la survie de l'établissement, du respect des agents, et de la continuité du service public pénitentiaire.

L'UFAP UNSa Justice Montmédy demande que le CD Montmédy soit intégré à la liste des établissements éligibles au concours national à affectation locale, ainsi qu'à la prime de fidélisation, déjà mise en place dans d'autres structures confrontées à des conditions de travail dégradées.

Les conditions de travail à Montmédy deviennent de plus en plus intenable, et les agents nouvellement affectés cherchent rapidement à repartir, découragés par la réalité du terrain. Il est urgent de donner une véritable raison de rester à celles et ceux qui s'investissent au quotidien dans cet établissement.

L'UFAP UNSa Justice reste mobilisée et déterminée à défendre la dignité, la santé et les conditions de travail des personnels.

Il est temps que l'administration entende l'alerte et agisse concrètement.

Le bureau local.